

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Sheet Nr. 0023

Révision, 29/01/2009

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Désignation(s) commerciale(s): **Dicalite<sup>®</sup> 215, Superaid, UF, Speedflow et 231** (tous produits calcinés).

REACH: Exempté par Annex V, Article 2 §7 b).

Utilisation: Les adjuvants filtrants en diatomite sont utilisés pour la filtration industrielle et les agents sont utilisés comme charges.

Fournisseur: **DICALITE TRADING** Tel.: +32-9-250.95.50  
**Scheepzatestraat 100** Fax: +32-9-250.95.59  
**9000 GENT** e-mail: sales@dicalite-europe.com  
**BELGIUM**

Producteur: Dicalite Minerals Inc.  
1 Bala Avenue, Suite 310  
BALA CYNWYD, PA 19004  
U.S.A.

Numéro d'appel d'urgence: Pendant les heures de bureau: Tel.: +32-9 250 95 51  
Hors les heures de bureau: Tel.: +32-477 798 138

**2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

Une inhalation prolongée des poussières de silice cristalline, sans protection, peut provoquer une maladie des poumons (silicose).

La silice cristalline a été classée comme une cause de cancer par l'IARC (catégorie 1), qui est un département de l'OMS.

Conditions aggravantes: maladies respiratoires telles que: bronchite, asthme, etc ...

**3. COMPOSITION CHIMIQUE**

Définition produit: Dicalite<sup>®</sup> 215, Superaid, UF, Speedflow et 231 (tous produits calcinés).  
La diatomite est composée essentiellement de silice sous forme SiO<sub>2</sub>.

REACH: Exempté par Annex V, Article 2 §7 b).

Composants dangereux: Les diatomées calcinées contiennent de la silice cristalline.  
- Quartz inférieur à 5 %  
- Cristobalite inférieur à 20 %

Des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été définies pour ces substances en vertu des dispositions communautaires.

Composition	CAS Nr.	EINECS Nr.
Terre de diatomée calcinée	91053-39-3	293-303-4
Quartz	14808-60-7	238-878-4
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4

Symboles		
<b>X<sub>n</sub></b>	R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
	S22	Ne pas respirer les poussières.

## 4. PROCEDURE DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Symptômes et effets:

Inhalation: Toux, irritation du nez et de la gorge, une congestion peut intervenir après une surexposition.

Yeux: Irritation ou inflammation temporaire.

### 4.2 Inhalation:

Quitter la zone poussiéreuse, boire de l'eau pour rincer la gorge, se moucher pour évacuer la poussière.

### 4.3 Irritation oculaire:

Ne pas frotter! Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### 4.4 Irritation cutanée: Néant

### 4.5 Ingestion: Néant

## 5. RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Néant, la diatomite étant inerte et ininflammable.

## 6. PRECAUTIONS CONTRE LES FUITES DE POUSSIERE

6.1 Prévention personnelle: Le port d'un masque agréé est obligatoire et une protection oculaire est recommandé (type P3).

6.2 Prévention écologique: Néant.

6.3 Procédure en cas d'épandage ou de fuite: Aspirer ou nettoyer avec un appareil humide.

## 7. PRECAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

7.1 Manipulation: Eviter de faire de la poussière, réparer immédiatement tous les sacs abîmés.

7.2 Stockage: Conserver au sec et loin des produits chimiques odorants.

## 8. EXPOSITION ET PRECAUTIONS PERSONNELLES

8.1 Taux limite d'exposition: **BELGIQUE**  
VME quartz = 0.05 mg /m<sup>3</sup>  
VME cristobalite = 0.05 mg/m<sup>3</sup>

**FRANCE**  
VME quartz = 0.10 mg /m<sup>3</sup>  
VME cristobalite = 0.05 mg/m<sup>3</sup>

Ces valeurs limites d'exposition sont pour les volumes respirés.

8.2 Protection des organes respiratoires: Le port d'un masque respiratoire agréé est obligatoire (type P3).

8.3 Protection des yeux: Le port de lunettes de sécurité est recommandé.

8.4 Protection des mains et de la peau: Néant.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique à 20°C:	Poudre solide sans odeur
Couleur:	Rose
Odeur:	Néant
pH (à raison de 100 g/litre de boues):	5 -10
Point de fusion:	Néant
Point d'ébullition:	Néant
Densité spécifique:	2250 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	Minime

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réaction dangereuse: Néant, sauf avec l'acide fluorhydrique.

Produits de dissémination dangereux: Réagit avec l'acide fluorhydrique pour former le tétrafluore de silicium (SiF<sub>4</sub>).

## 11. TOXICOLOGIE

Irritation primaire:

Inhalation: Toux, irritation du nez et de la gorge, une congestion peut intervenir après une surexposition.  
Yeux: Irritation ou inflammation temporaire.  
Peau : Néant

Une inhalation prolongée des poussières de silice cristalline, sans protection, peut provoquer une maladie des poumons (silicose).

La silice cristalline a été classée comme une cause de cancer par l'IARC (catégorie 1), qui est un département de l'OMS.

Conditions aggravantes: maladies respiratoires telles que: bronchite, asthme, etc ...

## 12. DONNEES ECOLOGIQUES

Biodégradabilité et toxicité pour les poissons: Néant

Catégorie de risques dans l'eau: Catégorie de risques 0: pas dangereux

## 13. GESTION DES DECHETS

Précautions: voir paragraphe 8

Eliminer dans des décharges agréées ou placer dans des emballages étanches. Ne pas déverser à l'état sec. Conserver humide ou recouvrir de terre.

## 14. INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT

Conserver sec.

Pas classifié comme dangereux.

## 15. INFORMATIONS LEGALES

Symbole de risque: Xn nocif  
Libellé du risque R: R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
Conseillé: S22 Ne pas respirer les poussières

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Application: Les adjuvants filtrants en diatomite sont utilisés pour la filtration industrielle et les agents en diatomite sont utilisés comme charges.

Des informations techniques sont disponibles sur demande à l'adresse indiquée.

CETTE FICHE A ETE REALISEE A PARTIR DES DERNIERES INFORMATIONS DISPONIBLES ET CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE 2001/58/EG DE LA COMMISSION EUROPEENNE DD. 27/07/2001.